

Un programme communal d'économies

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(1979)**

Heft 496

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1016453>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Les bonnes intentions qui n'engagent à rien

Accident nucléaire d'Harrisburg: dans toute l'Europe, des réactions de la même eau, déclarations de principe, protestations de bonne volonté, engagements fiévreux pour un contrôle plus actif du développement nucléaire, bref des phrases qui n'engagent à rien, des mots donnés en pâture à des populations qui n'ont pratiquement aucun moyen de contrôle sur la politique réelle suivie.

Economies d'énergie. Avertissement sévère, comme d'habitude, de l'Agence internationale pour l'énergie, à l'endroit de la Suisse: réduisez rapidement votre consommation de pétrole de 5%! Mais personne ne bouge. A la li-

Un programme communal d'économies

Tirer la leçon de la reprise en main de la politique énergétique par la collectivité, c'est aussi fixer des points de repère précis, concrets, des objectifs réalisables dans l'immédiat, bref c'est tout mettre en œuvre pour tenter de freiner la grande bouffe d'électricité.

Dans cette perspective, une initiative pilote dans la région de l'Est vaudois, à l'actif du Comité de soutien à l'initiative pour le contrôle démocratique du nucléaire, région Vevey, Montreux et environs, Les Chaux (adresse utile: 1801 Les Monts-de-Corsier).

Fin mars dernier, tous les syndicats, municipaux, députés et conseillers communaux de la région recevaient une série de propositions "concrètes et réalisables" pour "favoriser les économies d'énergie et encourager l'utilisation des énergies renouvelables et décentralisées qui seules

assurent une véritable indépendance énergétique à l'égard des pays étrangers".

Les responsables politiques étaient là mis au pied du mur: les populations par eux représentées avaient voté dans leur grande majorité en faveur de l'initiative (mis à part deux communes: Corseaux, 43,7% de "oui", et Rivaz, 47% de "oui"). Et même si, de cas en cas, les mesures soigneusement exposées dépassaient leur zone de compétence légale, la question était posée: ces hommes et ces femmes détenteurs d'un mandat populaire allaient-ils faire tout leur possible pour mettre en œuvre une politique réaliste d'économies d'énergie? Bref, suivons le programme communal énergétique à portée de main de l'Est vaudois (et pourquoi pas, du reste de la Suisse romande d'ailleurs!).

Première cible: les bâtiments communaux existants (écoles, hôtels de ville, etc.); il s'agit là de:

— contrôler et analyser leur situation énergétique;

— réaliser les mesures d'isolation et de réglage;

— régler la température des locaux de telle manière qu'elle ne dépasse pas 20 degrés (température conseillée: 18 degrés);

— réduire la température des locaux pendant la nuit;

— introduire un système de régulation (vanne thermostatique sur chaque radiateur);

— utiliser autant de bois que possible;

Contrairement au chauffage à mazout, la combustion du bois ou du bio-gaz n'augmente pas la quantité globale de CO2 dans l'atmosphère (le bilan reste constant).

— installer sur les principaux groupes de chauffage, des machines à énergie totale "couplage chaleur-force" qui produisent environ 30% d'électricité en plus de la chaleur qui serait produite par une chaudière classique.

Par exemple, Fiat: TOTEM, Total Energy Modulo; prix: de fr. 10 000. — à 15 000. — pour 15 kw de puissance; ces machines peuvent fonctionner au mazout, au gaz naturel ou au biogaz. Un prototype est en fonctionnement à la station de traitement des boues du Service intercommunal d'épuration des eaux Vevey-Montreux, à Roche.

Une ferme d'Aubonne vit en indépendance énergétique grâce au gaz de fumier et à un TOTEM (son propriétaire revend du courant à la CVE).

La commune de Lutry a entrepris une telle action: l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne a mis à disposition son appareillage.

Une technique adhoc extrêmement bon marché a été mise en œuvre, entre autres, à Berne, avec l'aide de la Migros; elle consiste à détecter les pertes de chaleur par photographie à infra-rouge.

— réaliser les mesures d'isolation et de réglage;

— régler la température des locaux de telle manière qu'elle ne dépasse pas 20 degrés (température conseillée: 18 degrés);

— réduire la température des locaux pendant la nuit;

— introduire un système de régulation (vanne thermostatique sur chaque radiateur);

— utiliser autant de bois que possible;

Contrairement au chauffage à mazout, la combustion du bois ou du bio-gaz n'augmente pas la quantité globale de CO2 dans l'atmosphère (le bilan reste constant).

— installer sur les principaux groupes de chauffage, des machines à énergie totale "couplage chaleur-force" qui produisent environ 30% d'électricité en plus de la chaleur qui serait produite par une chaudière classique.

Par exemple, Fiat: TOTEM, Total Energy Modulo; prix: de fr. 10 000. — à 15 000. — pour 15 kw de puissance; ces machines peuvent fonctionner au mazout, au gaz naturel ou au biogaz. Un prototype est en fonctionnement à la station de traitement des boues du Service intercommunal d'épuration des eaux Vevey-Montreux, à Roche.

Une ferme d'Aubonne vit en indépendance énergétique grâce au gaz de fumier et à un TOTEM (son propriétaire revend du courant à la CVE).

CONSTRUCTIONS SAINES

Deuxième cible: les bâtiments nouveaux; il s'agit là de:

— installer pour le chauffage des locaux, la production d'eau chaude et d'électricité des systèmes combinés utilisant de l'énergie renouvelable (solaire, éolienne): chauffage solaire "passif" (orientation de l'immeuble, disposition des fenêtres), pompes à chaleur, machines à énergie totale, dispositifs de récupération de chaleur, etc.;

— isoler l'enveloppe extérieure des bâtiments de façon adéquate;

— séparer les eaux;

D'une part les eaux des baignoires, lavabos, lessive, pour lesquelles on peut récupérer la chaleur; l'eau peut être ensuite directement utilisée pour des travaux d'irrigation.

D'autre part les eaux usées, WC et cuisine.

NOUVELLE SOLIDARITÉ

Troisième cible: les populations.

Le premier champ d'action: les subsides, les prêts sans intérêts et les allègements fiscaux pour les transformations d'anciens bâtiments ou de systèmes de chauffage ayant pour but de diminuer la consommation d'énergie et d'améliorer les rendements (par exemple: couplage chaleur-force), pour les installations nouvelles utilisant des énergies renouvelables (solaire, bio-gaz, géothermique, éolienne, etc.).

Le deuxième champ d'action: l'information systématique (expositions, conférences, concours, etc.); là les points suivants pourraient faire l'objet de développements: encouragements à l'utilisation des transports publics, à la diminution de la vitesse sur les routes, à l'utilisation rationnelle des appareils ménagers, à une meilleure isolation des maisons et des appartements; mise en question de l'utilisation du chauffage électrique (prélude au tout-nucléaire, comme nous l'avons montré dans ces colonnes).

Le troisième champ d'action: organisation de la récupération des matières premières (aluminium, plomb, papier, métaux lourds, etc.).

Le prototype d'une installation de pyrolyse pour pneus usagers et produits plastiques désaffectés vient d'entrer en service à Hambourg: dans la pyrolyse, les déchets sont décomposés en aromatique, essence légère et gaz combustibles.

PRODUCTEUR SOUS PRESSION

Quatrième cible: les compagnies d'électricité. Là, les communes interviendront auprès de leur représentant aux conseils d'administration pour qu'il défende au moins les points suivants:

— suppression de toute propagande pouvant encourager la consommation d'électricité (chauffage électrique direct);

— adoption des tarifs d'électricité qui encouragent la diminution de la consommation, surtout auprès des gros consommateurs;

Avec les tarifs actuels, certaines entreprises — par exemple: Tabacs Réunis NE — ont vu leur facture augmenter alors qu'elles avaient diminué leur consommation d'électricité de 30%.

— suppression des tarifs de faveur pratiqués pour les installations de chauffage électrique direct;

— encouragement de la production d'électricité décentralisée par des tarifs de rachat de courant produit d'au moins six centimes par kwh (production combinée chaleur-force ou petites installations hydro-électriques privées);

— obligation de faire figurer la valeur de rendement énergétique sur tous les appareils mis en vente par les entreprises.

LOIS ADHOC

Cinquième cible: le domaine législatif. Là, les communes s'emploieront à favoriser la mise en action d'un certain nombre de lois et règlements:

— Edicter des prescriptions légales en vue d'a-

méliorer l'isolation des nouvelles constructions.
— Soumettre l'installation d'appareils de conditionnement d'air, de "rideaux d'air chaud" et de chauffage dit "tout électrique" à une autorisation ne devant être accordée que lorsque les circonstances la rendent manifestement nécessaire.

— Remplacer dans un délai imparti par la loi, les fenêtres des bâtiments chauffés par des fenêtres d'une valeur calorifique située au-dessous de 1,8.

— Faire dépendre une autorisation de construire de la condition que la valeur calorifique moyenne de la surface extérieure du bâtiment, y compris les fenêtres, ne dépasse pas 0,75.

— Rendre obligatoire le montage, sur les radiateurs, d'un dispositif à thermostat empêchant que la température ne dépasse 20 degrés, la réduisant la nuit, et la maintenant basse dans les locaux inutilisés tout en évitant le risque de gel.

— Instaurer un contrôle périodique des brûleurs à mazout.

— Rendre obligatoire l'inspection des chaudières à mazout, ainsi que des brûleurs; fixer un délai pour le remplacement des modèles défectueux.

— Lorsque le chauffage et l'eau chaude sont communs à plusieurs appartements, installer des appareils mesurant la consommation de chaque appartement séparément, puis facturer celle-ci séparément.

— Interdire le chauffage (électrique ou avec des carburants fossiles) des garages et piscines.

— Instaurer des normes de construction pour appareils électro-ménagers.

— Créer des réseaux de voies de circulation pour piéton et vélo.

— Faciliter l'octroi de concessions pour la production décentralisée d'électricité (production combinée "chaleur-force" ou petites installations hydroélectriques privées).

— Faciliter l'octroi des autorisations, lors des mises à l'enquêtes de construction de capteurs solaires et autres.